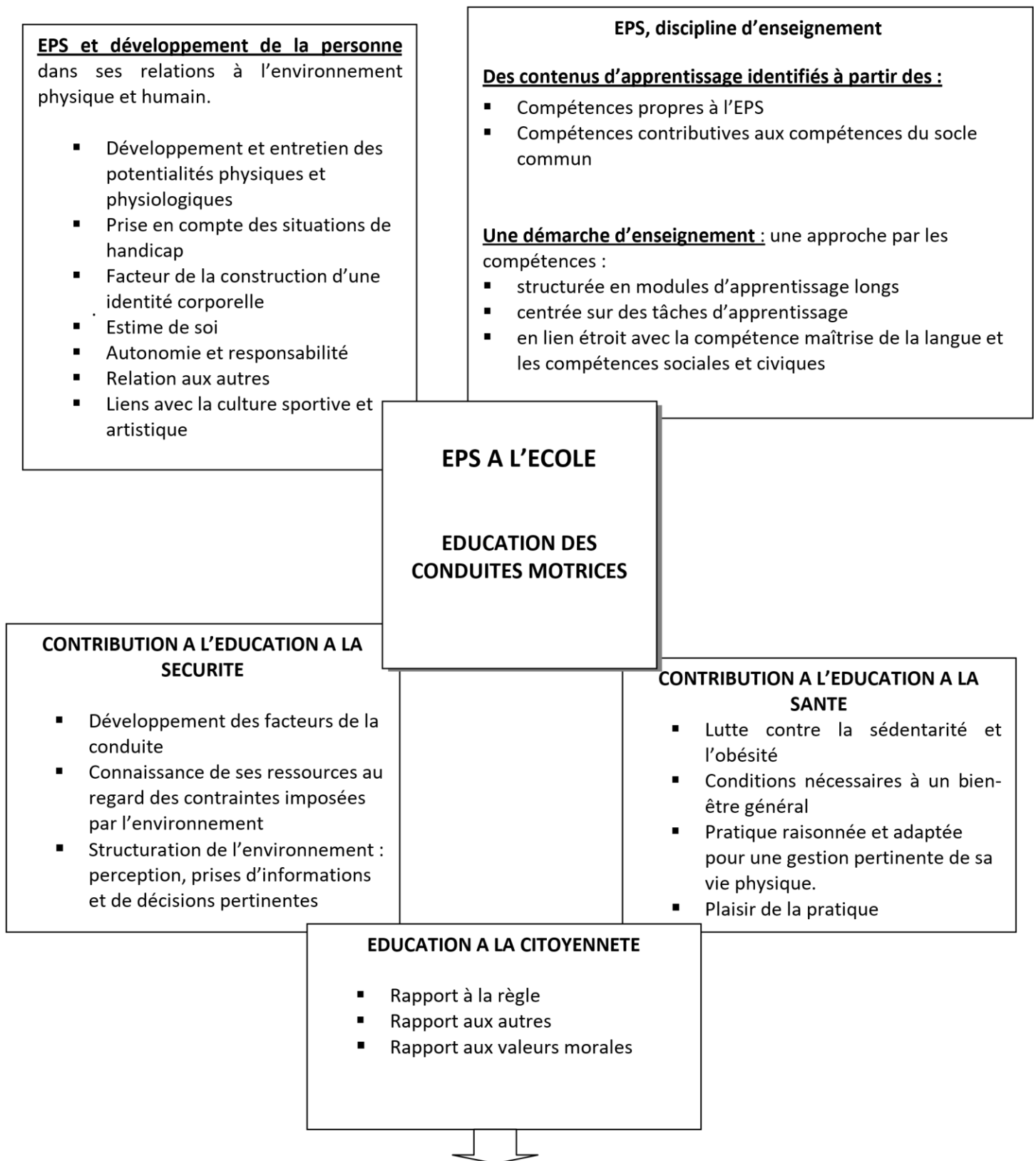


L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE DANS LE DEPARTEMENT DU RHONE



Vers une pratique physique durable raisonnée et citoyenne

L'EPS est une discipline scolaire spécifique puisqu'elle introduit la dimension corporelle à l'école et originale puisqu'elle s'appuie des pratiques sociales et culturelles variées, pratiquées par une très large majorité de nos concitoyens, sous des modalités différentes, et ce, tout au long de la vie.

Elle se retrouve ainsi au centre de plusieurs finalités sociales et scolaires et ne peut pas être réduite à une simple pratique sportive.

L'EPS et enseignement : obligation de 108h annuelles dans les programmes 2015.

L'EPS, comme toutes les autres disciplines, participe à la maîtrise du socle pour permettre à l'élève de mobiliser ses acquis dans des tâches et situations complexes à l'école et dans la vie.

Par la confrontation de l'élève à une méthode concrète d'apprentissage, l'EPS peut donner du sens aux apprentissages et goût de l'effort.

L'EPS, par la pratique physique qu'elle organise, permet un équilibre des temps d'activités de la journée de l'écolier.

L'EPS et développement de la personne

Par les conduites motrices qu'elle sollicite, l'EPS vise le développement de la personne dans ses relations à l'environnement humain et physique.

Elle aide l'élève à développer et entretenir ses potentialités physiologiques, à se construire un répertoire équilibré de conduites motrices et une identité physique et corporelle.

Par les expériences variées qu'elle propose, l'EPS participe de façon spécifique, à l'estime de soi, à une relation civilisée et apaisée à autrui, à l'inscription des élèves dans la culture physique et artistique. Elle contribue à la construction progressive de l'autonomie.

EPS et citoyenneté

L'EPS participe de façon spécifique à l'éducation morale et civique des élèves. Grâce aux activités physiques supports et à la diversité des environnements et des expériences individuelles et collectives qu'elles proposent, l'élève va pouvoir vivre et expérimenter ces valeurs.

C'est donc dans ce qu'il vit concrètement au cœur des apprentissages que l'élève va acquérir dans son rapport à la règle et aux autres, les valeurs morales nécessaires à la citoyenneté.

EPS et santé

L'EPS contribue de manière spécifique au parcours éducatif de santé des élèves.

L'activité physique est un des facteurs de santé publique dans un contexte préoccupant : surpoids, sédentarité accrue des enfants, alimentation déséquilibrée, hygiène de vie malmenée, diminution de la pratique physique et sportive chez les enfants et les adolescents¹.

¹ 30% des jeunes français déclarent avoir une pratique sportive en 2009 contre 50% en 2005 (enquête sportlib dans Les Echos du 4 février 2010)

L'EPS offre une porte d'entrée à l'éducation à la santé dans sa vision globale.

Par la pratique régulière et adaptée des activités physiques, elle contribue à lutter contre la sédentarité et l'obésité et les maladies qu'elles génèrent.

L'EPS offre les conditions pour un bien-être au sens large, un épanouissement physique et mental piliers nécessaires au maintien de la santé (définition donnée par l'OMS).

Par la connaissance, la préparation (échauffement) et la mise en œuvre des activités physiques, l'EPS permet une pratique raisonnée et adaptée favorable à une gestion pertinente de sa vie physique. Par le rapport au corps qu'elle sous-tend, l'EPS est l'occasion privilégiée et concrète d'aborder les notions d'hygiène alimentaire et corporelle.

En favorisant la réussite de tous et de chacun, le progrès, les échanges entre pairs, la mise à l'épreuve dans des situations variées, l'EPS favorise le plaisir de la pratique qui, suivant une récente recherche américaine, reste le ressort principal à la pratique physique régulière et par conséquent constitue la condition durable d'une gestion de sa vie physique et de sa santé.

L'EPS peut contribuer de manière particulière à l'amélioration du climat scolaire

EPS et sécurité : apprendre à agir en sécurité, en situation

L'EPS favorise le développement des facteurs moteurs de la conduite : dissociation, coordination précision du geste et rapidité d'exécution, motricité spécifique à un milieu (aquatique), autant de facteurs nécessaires pour agir en sécurité.

En développant la connaissance de ses ressources au regard des contraintes imposées par l'environnement, à travers des expériences variées, de plus en plus complexes, l'EPS aide l'élève à agir à bon escient et en sécurité.

L'EPS contribue à la construction de l'espace chez l'enfant. Elle l'aide ainsi à faire des liens entre espace vécu et espace représenté.

Elle permet à l'enfant de structurer son environnement notamment par l'amélioration de la perception qu'il en a : développement des perceptions auditives, visuelles et kinesthésiques. Elle développe la capacité à sélectionner les indices pertinents dans l'environnement pour agir en sécurité.

Elle contribue ainsi à une éducation à la prise de risque raisonnée et à l'éducation à la sécurité notamment routière.

EPS et handicap

L'EPS est un élément important de la scolarisation des élèves en situation de handicap. L'accessibilité de l'enseignement doit continuer à être favorisée, comme cela est fait dans le département du Rhône. La mise à disposition de matériels adaptés et un soutien particulier apporté aux enseignants et aux élèves, par les dispositifs proposés par le GTH EPS, contribuent à cette accessibilité.

Un enseignement structuré et cohérent de l'EPS représente un enjeu important pour permettre à chaque élève de se sentir capable d'agir et d'être reconnu capable d'agir, de faire et de mesurer ses progrès, d'être plus autonome. L'EPS contribue, d'une manière originale et singulière à permettre aux élèves en situation de handicap d'être des élèves parmi les autres.